

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-6-1

Séance du jeudi 21 septembre 2023

SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS "ARTISTE EN COLLÈGE 2023-2024" ET AUTRES SUBVENTIONS EN MATIÈRE CULTURELLE

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique
KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à CLAUSS Robin
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

ABSENTE :

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière de culture, partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 – Patrimoine et rayonnement alsacien,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue entre l'association Les Dominicains de Haute-Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, signée le 13 septembre 2022,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 7 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 04 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 04 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 04 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 04 septembre 2023,

- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 05 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse du 08 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace - Saint-Louis – Sundgau -Thur-Doller du 08 septembre 2023,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I. Au titre de l'Appel à projets « Artiste en collège » pour l'année scolaire 2023/2024

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 161 995 € aux porteurs de projet figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération, soit un soutien à 57 structures pour 80 projets dans 65 collèges alsaciens,
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

II. Au titre du Soutien aux scènes labellisées de rayonnement alsacien

- Attribue une subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000 € à l'association Les Dominicains de Haute Alsace,
- Précise que la subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2025 signée le 13 septembre 2022.

III. Au titre du Soutien aux dépenses en investissement des acteurs culturels

- Attribue des subventions d'investissement pour des projets d'équipements scéniques, pour un montant total de 39 154 €, aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique, sur présentation des justificatifs de dépenses certifiés exacts.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P166	O004	P166E09	P166O004T80	(1233) 65-657348-311	728 €
P166	O004	P166E09	P166O004T80	(1234) 65-65748-311	108 934 €
P166	O004	P166E09	P166O004T80	(3484) 65-65742-311	28 146 €
P166	O004	P166E09	P166O004T80	(1333) 65-657382-311	14 537 €
P166	O004	P166E09	P166O004T80	(1235) 65 657358 311	7 650 €
P166	O004	P166E02	P166O004T06	(1233) 65-657348-311	2 000 €
P162	O003	P162E01	P162O003T80	(1234) 65-65748-311	20 000 €
P256	O003	P256E05	P256O003T80	(1239) 204-2041482-311	20 207 €
P256	O003	P256E05	P256O003T80	(2347) 204-20421-311	18 947 €
TOTAL					221 149 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

16 non-participations au vote

Lucien MULLER, Karine PAGLIARULO, Marie-France VALLAT, Raphaël SCHELLENBERGER, Pascale SCHMIDIGER, Maxime BELTZUNG, Pierre VOGT, Monique MARTIN et Carole ELMLINGER, membres du CA au sein de l'association des Dominicains de Haute Alsace
Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoint au maire de la Ville de Mulhouse

Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar

Brigitte KLINKERT, membre de l'AG au sein de Comédie de Colmar

Jean-Louis HOERLE, Maire de la Commune de Bischheim

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein de l'association Pôle Sud

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne